

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 16 janvier 1980 fixant la liste des emplois d'officiers recrutés au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires en vue d'exercer des fonctions à caractère scientifique, technique ou pédagogique.

Du 15 mars 2007

NOR D E F P 0 7 0 0 3 9 9 A

Texte modifié :

Arrêté du 16 janvier 1980 (BOC, p. 374. ; BOEM 300.3.3, 331.1.2, 621-2.5.2, 726.2.3) modifié.

Référence de publication : JO n° 81 du 5 avril 2007, texte n° 2 ; JO/88/2007.

La ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 16 janvier 1980 modifié fixant la liste des emplois d'officiers recrutés au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires en vue d'exercer des fonctions à caractère scientifique, technique ou pédagogique,

Arrête :

Art. 1er. L'article 1er de l'arrêté du 16 janvier 1980 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Ajouter les alinéas suivants :

« – spécialiste en chimie marine ;

« – spécialiste en exploitation et logistique pétrolières navales. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 2007.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense,

J. ROUDIÈRE.